

CAHIER D'ACTEUR



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire

Créé en 1983, Enerplan rassemble plusieurs centaines d'entreprises et a pour missions de :

- représenter les professionnels du solaire et défendre leurs intérêts
- animer, structurer et développer la filière solaire française

Syndicat représentatif de la filière solaire en France (chaleur et électricité) avec des membres sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur.

Contact

ENERPLAN

515 avenue de la Tramontane

Le Forum - bât. B -

Zone Athélia IV

13600 La Ciotat

Tél : 04 42 32 43 20

contact@enerplan.asso.fr

www.enerplan.asso.fr/enerplan

Principe d'action pour les projets photovoltaïques de grande taille

Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire, est interpellé dans le cadre du débat public qui est lancé sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public au sujet du projet de Plateforme Photovoltaïque « Horizeo ». Ce débat se tient jusqu'au 9 janvier 2022.

S'il n'appartient pas à notre syndicat de se positionner sur l'opportunité des

initiatives de l'un ou l'autre des acteurs, ce projet nécessite néanmoins en raison de son implication pour les développements futurs de projets solaires au sol **qu'Enerplan pose des principes d'action sur ces projets de très grande taille.**

Majoritairement composé d'ETI et de PME, Enerplan défend **historiquement la très grande modularité des technologies solaires** : du micro photovoltaïque résidentiel de quelques centaines de Watts crêtes aux très grandes centrales au sol, la diversité des solutions solaires fait la richesse de cette énergie et sa pertinence pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. La multitude des tailles de projets et des modalités d'implantation est ainsi un atout inhérent au solaire, qui en fait un des piliers de l'approvisionnement énergétique français.

Les ambitieux objectifs de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**

(PPE), ainsi que les gains continus de compétitivité de l'électricité solaire, amènent certains acteurs à envisager des projets de très grande taille. C'est le cas du projet « Horizeo », qui affiche l'ambition de développer une centrale solaire d'1GW.

La PPE nécessite de passer d'un rythme de déploiement de centrales solaires de l'ordre d'1GW annuel jusqu'ici à 4 GW annuels pour déployer **30GW supplémentaires de solaire d'ici 7 ans**. Une répartition de ces installations, 40% en toiture et 60% au sol, est opérée par la programmation et se retrouve dans les volumes proposés aux Appels d'offres.

Les très grandes centrales, cumulant plusieurs centaines de MW, **ne sont pas la norme**. Hors terrains dégradés, les soutiens publics à la production photovoltaïque limitent actuellement la taille des projets à 30MW au sol. Il est à noter ici que le projet Horizeo vise à valoriser l'électricité sur le marché, hors cadre de soutien national ou local.

En outre, **les projets photovoltaïques de grande ampleur sont porteurs d'un devoir d'exemplarité**, qui doit se retrouver dans le dispositif de concertation et de co-construction avec les acteurs locaux déployé par les porteurs de projets. Dans le cas du projet Horizeo, cette démarche a été engagée très en amont sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, avec la volonté d'inclure un panel d'acteurs aussi large que possible. Enerplan soutient et salue cette démarche.

Cette exemplarité doit également transparaître dans les aspects

opérationnels des projets de grande taille, en particulier la **recherche commune de bénéfices locaux**, notamment en travaillant avec les **filières économiques locales** (ici la filière sylvicole). Ce travail doit en effet être mené avec l'ensemble des acteurs du territoire : politiques, économiques et citoyens et maximiser l'insertion dans l'écosystème local pour maximiser les co-bénéfices des projets.

L'exemplarité est également de mise dans les **aspects environnementaux**. L'ensemble d'un projet de grande taille doit permettre une pleine intégration dans son milieu, en particulier au niveau du paysage et de l'équilibre des différentes échelles. **Il doit par ailleurs ne pas empêcher la nécessaire transition écologique qui doit se faire dans les secteurs autres que celui de l'énergie, notamment l'agriculture et la sylviculture.**

Enfin, les projets de grande taille se doivent d'être exemplaires dans la **prise en compte des enjeux liés à leur empreinte carbone**, leur approvisionnement en ressources matérielles et humaines et leur contribution au développement d'une industrie solaire et électrique européenne et française. Dans un contexte de réindustrialisation européenne du secteur photovoltaïque, des projets de cette ampleur doivent participer à améliorer le temps de retour carbone des installations, à développer un tissu industriel local et à donner de la visibilité aux industriels, déclenchant ainsi les décisions d'investissement dans de nouveaux outils de production sur nos territoires.

Les projets de grandes tailles, du fait de leur caractère extraordinaire, se doivent d'être exemplaires. Il appartient aux porteurs d'ajuster leurs projets pour que la transition énergétique soit une transition écologique et solidaire, œuvrant à la

nécessaire accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant les autres transitions écologiques des secteurs agricoles et sylvicoles notamment.